

Le 16 septembre 2022

L'honorable Jonathan Wilkinson, CP, député  
Ministre des Ressources naturelles  
Ministère des Ressources naturelles du Canada  
580, rue Booth  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

**Objet : Mémoire officiel et rétroaction sur le document de travail sur la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts**

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions de cette occasion qui nous est donnée de participer à cette initiative et de présenter les idées et réflexions de notre association et de nos membres concernant la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts, à la fois dans ce mémoire officiel ainsi que dans un rôle consultatif dans les mois à venir.

Cette stratégie doit également s'inscrire dans le contexte d'une stratégie d'investissement à long terme dans les infrastructures, le gouvernement ayant d'ailleurs pris des mesures positives à cet égard dans le cadre de son Évaluation nationale des infrastructures. En alignant les besoins en infrastructures du Canada sur ceux des provinces, des municipalités et des communautés autochtones, cela permettra d'assurer la meilleure valeur possible pour les Canadiens, renforcera l'économie, développera la main-d'œuvre nécessaire, accroîtra nos capacités commerciales à l'échelle mondiale et améliorera notre qualité de vie.

Comme vous le savez, l'Association canadienne de la construction (ACC) est le porte-parole national de l'industrie canadienne de la construction, représentant plus de 20 000 entreprises membres qui font partie d'une structure intégrée regroupant 63 associations locales et provinciales de la construction. L'industrie de la construction emploie plus de 1,5 million de personnes au Canada et rapporte annuellement près de 148 milliards de dollars à l'économie, soit 7,5 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada. La construction est véritablement le pilier de l'économie canadienne.

Compte tenu de la forte demande de nouvelles constructions et du besoin urgent de réparer nos infrastructures essentielles vieillissantes, comme les routes et les ponts, nous avons peut-être une occasion unique de faire un grand bond en avant en faveur de la construction verte. Les hausses de température et les événements météorologiques extrêmes, comme les inondations, les tempêtes de verglas, les tornades et les feux de forêt, entraînent une course effrénée pour ralentir les changements climatiques. Plus de 120 pays, dont le Canada, se sont fixé des objectifs pour limiter les émissions et décarboniser les économies. Comme les bâtiments représentent près de 40 % des émissions de gaz à

effet de serre mondiales, sans compter l'impact environnemental de l'industrie lourde, le secteur canadien de la construction peut avoir un véritable impact sur les émissions annuelles de dioxyde de carbone.

Au cours des dernières années, notre industrie et notre association ont beaucoup réfléchi à cette question, ont fait preuve de leadership et ont pris des mesures. En 2021, notre association a publié le rapport *Force, résilience et durabilité : Recommandations du secteur canadien de la construction sur l'adaptation au changement climatique*, qui décrit comment, selon nous, l'industrie peut atteindre les objectifs de carboneutralité et créer des infrastructures durables et résilientes face au changement climatique, tout en réclamant l'établissement de partenariats nationaux et d'une vision nationale sur cette question.

Comme il est indiqué dans le document de travail de Ressources naturelles Canada, la portée et l'ampleur du défi visant l'adoption de technologie axée sur les bâtiments verts nécessiteront la mobilisation des secteurs privé et public et de tous les niveaux de gouvernement. En ce qui concerne les thèmes stratégiques énoncés dans le document de travail, nous présentons les réflexions et les recommandations suivantes :

### **THÈME 1 – PRÊCHER PAR L'EXEMPLE EN ÉLABORANT UNE STRATÉGIE FAVORISANT L'ACHAT DE PRODUITS PROPRES**

Le document de travail souligne l'intention du gouvernement d'adopter une stratégie favorisant l'achat de produits propres qui encouragerait l'utilisation prioritaire de produits à faible teneur en carbone fabriqués au Canada. Les gouvernements à l'échelle du Canada devraient considérer l'approvisionnement durable comme une occasion de soutenir l'industrie et les entreprises de toutes tailles.

Les objectifs et les pratiques en matière de carboneutralité doivent être harmonisés et alignés entre les maîtres d'ouvrage, les fabricants, les fournisseurs et les entrepreneurs afin de favoriser le changement dans l'industrie. Pour encourager l'utilisation de nouveaux processus, de pratiques exemplaires, de nouvelles sources d'énergie et de matériaux plus durables, il faut qu'il y ait un engagement plus précoce avec les entrepreneurs et il faut également s'éloigner du modèle d'approvisionnement fondé sur l'offre la plus basse. Nous avons également besoin de données climatiques fiables, de normes à jour et de codes que l'industrie et les fournisseurs peuvent utiliser pour faire avancer ce dossier.

### **THÈME 2 – EXIGER DES CHANGEMENTS**

L'ACC accueille favorablement la proposition voulant que le gouvernement fédéral travaille en collaboration avec les parties prenantes pour soutenir l'élaboration et la publication de dispositions des codes pour le cycle des codes de 2025. En particulier, l'ACC appuie les changements qui traitent de l'efficacité énergétique lors de modifications apportées aux bâtiments existants ainsi qu'une plus grande

attention portée sur les émissions de carbone liées à l'exploitation. Nous appuyons également l'élargissement de la portée du code pour tenir compte des émissions associées au cycle de vie des bâtiments d'ici 2030. De plus, l'ACC accueille favorablement la reconnaissance d'une plus grande collaboration afin d'harmoniser les codes entre les provinces et territoires, comme nous l'avions demandé dans notre rapport de 2021 mentionné ci-dessus.

L'ACC appuie également la modernisation de la *Loi sur l'efficacité énergétique*, à condition que des outils sont en place pour assurer sa mise en application efficace et que la loi ne désavantage pas les PME en exigeant une adaptation rapide aux changements proposés.

### **THÈME 3 – FACILITER LES DÉCISIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT**

Nos entreprises et nos membres de toutes tailles sont prêts à faire leur part pour ce qui est de faciliter la mise en œuvre des objectifs décrits ci-dessus, mais le gouvernement fédéral a également un rôle clair à jouer pour aider le secteur à surmonter les obstacles liés à l'investissement dans les matériaux plus propres et les nouvelles technologies.

Les projets qui intègrent des matériaux et des concepts novateurs, même s'ils coûtent plus cher au départ (10 % de plus, comme il est indiqué dans notre rapport *Force, résilience et durabilité*), devraient avoir la priorité dans le cadre du processus d'approvisionnement. Des programmes sont également nécessaires pour inciter financièrement les entreprises de toutes tailles, en particulier les PME, à accéder aux technologies, matériaux et processus émergents et durables et à les adopter. Le fait de disposer d'une liste du gouvernement fédéral des produits et matériaux certifiés écologiques accroîtra la confiance du secteur, notamment pour ce qui est d'investir dans le développement de ces nouveaux produits et matériaux et de les utiliser dans les bâtiments et les projets de génie civil comme les routes et les ponts.

Par ailleurs, qu'un projet fasse l'objet d'un appel d'offres pour répondre à une préoccupation spécifique liée au climat ou pour répondre à tout autre besoin d'infrastructure, la portée du projet doit délibérément laisser de la place pour les considérations en matière de résilience. Dans un environnement concurrentiel, il n'est pas réaliste de penser que les entreprises de construction ajouteront des coûts à leurs soumissions pour tenir compte de la résilience à long terme si le client, qu'il soit du secteur public ou privé, ne considère pas explicitement la résilience comme une exigence.

### **THÈME 4 – ACCROÎTRE L'AVANTAGE DU CANADA EN MATIÈRE DE PRATIQUES DE CONSTRUCTION, DE TECHNOLOGIE ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

La mise en place d'un centre d'innovation sur les matériaux de construction à faible émission de carbone, tel que mentionné dans le document de travail, est une décision que l'ACC appuie et applaudit. Toutefois, des innovations majeures sont encore nécessaires pour pouvoir atteindre la carboneutralité dans l'ensemble du parc immobilier du Canada d'ici 2050. Nous croyons que le Canada a également besoin de

politiques et d'approches qui soutiennent de meilleurs outils, données, technologies et normes. Il s'agit d'une responsabilité conjointe du gouvernement et de l'industrie.

Notamment, nous devons améliorer l'accessibilité des données, y compris la modélisation climatique et le suivi des mouvements migratoires des populations, ce qui peut de nos jours se révéler hors prix. Exemple par excellence, le portail Données climatiques Canada, lancé par le gouvernement du Canada en juin 2019, mérite une plus grande visibilité dans le secteur de la construction, et l'ACC est prête à faciliter cette initiative. De plus, nous croyons que la base de données nationale d'inventaire du cycle de vie proposée dans le document de travail contribuerait grandement à l'atteinte de ces objectifs. Compte tenu de la nécessité d'une adaptation rapide, l'ACC espère que le gouvernement mettra tout en œuvre pour intégrer ces données dans une base de données nationale et ainsi éviter les dédoublements ou les retards.

## **THÈME 5 – FORMATION ET ENCOURAGEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE DEMAIN**

La main-d'œuvre demeure un élément essentiel à la réalisation de ces objectifs, et nous nous réjouissons de voir que ce thème est inclus dans le document de travail. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient, comme il est indiqué, soutenir des programmes de formation de la main-d'œuvre axés sur la construction, l'architecture, l'aménagement urbain et l'ingénierie à faibles émissions de carbone, reconnaissant ainsi qu'une économie carboneutre exige de nombreuses compétences différentes. Pour y parvenir, il faut s'attaquer à un problème plus vaste auquel est confrontée l'industrie. Comme nous l'avons précisé plus haut, l'industrie de la construction emploie quelque 1,5 million de personnes. Compte tenu des départs à la retraite et des changements démographiques qui se dessinent à l'horizon, l'industrie de la construction se retrouvera avec des centaines de milliers d'emplois à combler d'ici 2028. L'industrie offre des emplois bien rémunérés et valorisants, et nous devons positionner la construction comme une carrière de choix pour attirer des candidats issus des groupes sous-représentés et des domaines STIM, afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de stimuler l'innovation.

La récente initiative du gouvernement visant à promouvoir les métiers spécialisés en tant que premier choix de carrière pour les adolescents et les jeunes adultes est un excellent premier pas, mais il faut en faire davantage puisque les métiers spécialisés ne sont qu'une facette du problème. Il faut poursuivre les initiatives de recrutement et de partenariats entre les gouvernements à tous les niveaux et les organisations comme l'ACC (notamment notre initiative *Le talent a sa place ici*) afin d'assurer que nous disposons des travailleurs nécessaires pour maintenir la vigueur du secteur et atteindre les objectifs décrits dans la stratégie, et ce, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il y a également un besoin urgent d'apporter des modifications au système d'immigration du Canada pour faciliter l'entrée d'immigrants qualifiés et non qualifiés et de travailleurs étrangers temporaires afin de régler les pénuries de main-d'œuvre actuelles et à long terme.

## Conclusion

L'ACC remercie Ressources naturelles Canada d'avoir lancé la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts et de faire avancer la discussion sur cet enjeu important. Nous attendons avec impatience de continuer à collaborer avec Ressources naturelles Canada dans les prochains mois alors que la prochaine étape de cette consultation sera amorcée. L'ACC et ses membres sont déterminés à participer et à contribuer au travail à réaliser et sont disposés à jouer un rôle constructif et collaboratif.

Nous vous remercions du temps et de l'attention que vous accordez à cette question importante.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Mary Van Buren  
Présidente, Association canadienne de la construction

CC : John F.G. Hannaford, sous-ministre, Ressources naturelles Canada